

# REVUE DU CREOGN

Centre de Recherche de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale

Numéro 171

Février 2021

## LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

**PAR LE COLONEL DOMINIQUE SCHOENHER**

*Chers lecteurs et lectrices,*

*Alors que débute le « Beauvau de la sécurité », présenté par certains comme l'ouverture salutaire d'une réflexion participative sur le fonctionnement et les objectifs prioritaires des forces de l'ordre, vu par d'autres comme une diversion pour le bon peuple pendant les débats sur la proposition de loi « Sécurité globale » et le projet de loi « confortant le respect des principes de la République », les enjeux et politiques de sécurité occuperont le devant de la scène politique de la fin de ce quinquennat.*

*Si le premier atelier du « Beauvau de la sécurité » a porté sur la relation entre les forces de l'ordre et la population, c'est que, de cette relation, devant être fondée sur la confiance et non la crainte, découlent la légitimité et l'efficacité des forces de l'ordre dans leur service à la société. La Gendarmerie l'a placée au cœur de son projet d'action GEND 20.24 « Pour la population, par le gendarme » et l'illustre au travers d'opérations fortes et symboliques sous la bannière #Répondre présent. En effet, cette relation se construit dans l'action, à l'épreuve des faits, et pas seulement dans la communication.*

*L'exemplarité et la redevabilité doivent imprégner le comportement et l'éthique de l'action de chaque membre des forces de l'ordre et ce, même en contexte dégradé. Tout dérapage individuel emporte un effet délétère durable sur la perception de la population quant à sa police, balayant le dévouement de l'immense majorité de nos héros du quotidien, l'agence FRONTEx en fait la dure expérience.*

*Bonne lecture à tous.*



**CREOGN**  
CENTRE DE RECHERCHE  
DE L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

## SOMMAIRE



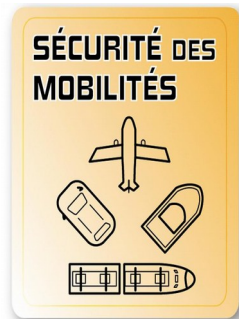
- Les drones gendarmerie en retrait d'emploi
- La position de la CNIL sur l'usage des drones alimente le débat
- Le Sénat souhaite « un meilleur accueil des gens du voyage »



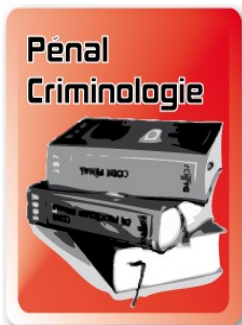
- Le pistolet à impulsion électrique (PIE) en police municipale
- Le métier de policier n'attire plus
- Une nouvelle bataille industrielle pour le renouvellement des systèmes de communication des forces de sécurité intérieure ?



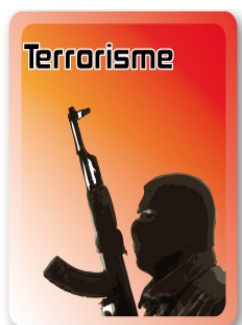
- Le principe de disponibilité des militaires remis en cause par la CJUE ?
- Stop ou encore ? Le dilemme de l'OTAN en Afghanistan
- Un coup de force contre un territoire français d'Outre-mer n'est plus exclu par la Marine nationale



- Impunité des fous du volant britanniques
- Anticiper le risque d'incendie des véhicules électriques
- La dénonciation des délits routiers encouragée
- Taxis à hydrogène bientôt à Paris



- Vers une possible datation des dépôts de cheveux sur une scène de crime à l'aide de la résonance paramagnétique électronique



- L'État Islamique (EI) revendique encore une forte activité en Irak et en Syrie
- Un pirate informatique s'attaque au réseau d'eau potable
- Le difficile suivi des radicalisés en milieu ouvert



- Un uniforme européen pour les agents de FRONTEX
- Moins d'un policier sur dix renvoyé après une faute grave
- Le Brexit réveille les tensions en Irlande du Nord



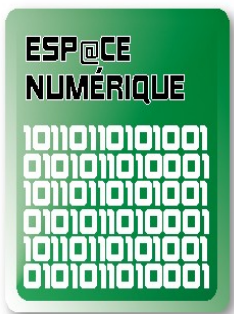
- Crimes contre l'humanité : la condamnation d'un ex-enfant soldat ougandais



- La piraterie repart à la hausse en 2020



- Des objets connectés qui fonctionnent grâce à la lumière ambiante
- Un plan quantique de 1,8 milliard d'euros pour la France
- Un réseau neuronal pour détecter les vidéos manipulées et créées par les techniques dites de « *deepfake* »



- Un think tank pour la cyberrésilience des territoires
- Le plus féroce des malwares vient d'être éliminé
- Une cyberdélinquance plus forte en 2021 ?



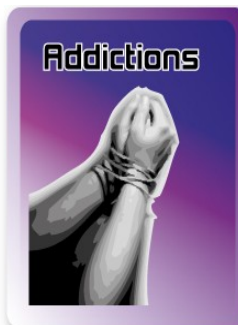
- Quelles compétences, certifications ou qualifications pour les personnels qualifiés en cybersécurité ?



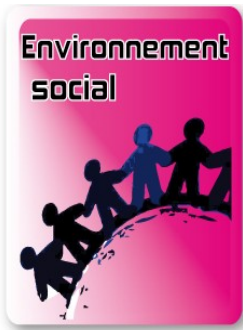
- Le Sénat veut atténuer l'empreinte environnementale du numérique
- Le nombre de lieux de vie préservés des pesticides s'accroît
- La consommation énergétique devient un des critères de décence d'un logement
- Les fourmis, « espèces sentinelles » de l'impact des changements globaux
- Changement climatique : les sociétés en discutent depuis plusieurs siècles
- En vingt ans, les catastrophes météorologiques extrêmes ont fait 475 000 morts



- Des chiens formés pour détecter la Covid-19
- Chauves-souris et virus ou comment cohabiter en harmonie
- Aéroports, trafics de faux certificats Covid-19
- La criminalistique microbienne : ou comment remonter à la source des agents pathogènes



- La Jamaïque en manque de marijuana ...



- Les élus locaux vont bénéficier d'une meilleure formation



- Nouvelle charte de l'Islam de France, plus républicaine
- Création d'un cycle des hautes études du service public
- Violences économiques : un angle mort des violences intrafamiliales ?



- Les coups de cœur du département Documentation

## **ÉDITO DU DIRECTEUR**

Alors que les confinements régionaux viennent compléter les couvre-feux qui succèdent, eux, aux confinements nationaux, la délinquance sous toutes ses formes semble se dispenser de ces mesures qu'elle ne respecte pas, ce qui est en soi un pléonasme, puisque la délinquance est hors-la-loi.

Donc, que reste-il aux forces de l'ordre pour lutter contre ceux qui se mettent hors la République ? De nouveaux outils comme les drones par exemple, mais en attendant la loi de sécurité globale, leur emploi est en sursis, d'autant plus que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) stigmatise le recours à ces moyens de surveillance et de captation d'images qui peuvent pourtant être utiles à la sécurité de tous. En ce sens et pendant l'atermoiement propre aux débats de certains en France, le Royaume-Uni retient, lui, toutes les images enregistrées par les particuliers et mettant en évidence des infractions routières. Ce qu'il convient de mettre en perspective avec le fait que le Brexit met fin à l'accord d'échange d'informations permettant d'adresser les amendes pour excès de vitesse aux contrevenants anglais... L'impunité générée vient encore affaiblir l'action des forces de l'ordre en la matière. Faudrait-il alors s'étonner que le métier de policier n'attire plus ? À voir si le métier de militaire ne risque pas de perdre son essence quand on lit parallèlement les conclusions de l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne.

Vous l'aurez compris, ces quelques éléments brossés rapidement ne sont qu'une petite partie des articles mis en exergue dans notre Revue de février. Je n'oublierai pas les développements intéressants les objets connectés, les constats de la cyberdélinquance, les moyens et résultats mis en œuvre dans le domaine... Actualité riche dont le large spectre doit pouvoir nourrir la curiosité, la réflexion ou l'expertise, voire les trois à la fois, de notre lectorat.

En vous souhaitant une bonne lecture.

***Par le Général (2S) François DAOUST***





## LIBERTÉS PUBLIQUES



### 171-21-LP-01 D'EMPLOI

### LES DRONES GENDARMERIE EN RETRAIT

Se conformant aux injonctions du Conseil d'État et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), la gendarmerie n'utilise plus ses quelque 300 drones pour des missions de surveillance en police administrative ou de police judiciaire, dans l'attente d'un cadre juridique approprié (article 22 de la proposition de loi « sécurité globale »). L'instruction des réponses à l'appel d'offre du ministère de l'Intérieur pour l'acquisition de 650 drones (dont 200 pour la gendarmerie) se poursuit (évaluation des matériels) mais l'attribution du marché ne sera effective qu'après la mise en place de ce cadre juridique.

Les vols de drones restent maintenus pour la formation et le maintien des habilitations des télépilotes (50 heures de vol/an) ainsi que pour des missions spécifiques comme la lutte anti-drone, l'inspection des infrastructures de communication, la recherche de personnes disparues ou la détection d'un forcené/terroriste dans un objectif de sauvegarde de la vie humaine. Dans ces cas, seul le télépilote visualise les images, qui ne sont pas enregistrées. Loin d'une capacité de surveillance de masse et permanente (faible autonomie des drones, volume total des heures de vols équivalent à moins d'une heure de fonctionnement du dispositif de vidéoprotection de Nice), les drones doivent être vus comme une aide à la décision et à la manœuvre pour le commandement, en lui offrant une vision élargie du terrain des opérations.

[BLANES, Judith, Après l'avis de la Cnil, la gendarmerie réoriente l'usage de ses drones dans l'attente d'un nouveau cadre juridique, \*aefinfo.fr\*, 29 janvier 2021](#)

### 171-21-LP-02 LA POSITION DE LA CNIL SUR L'USAGE DES DRONES ALIMENTE LE DÉBAT

Que l'on soit détracteur ou promoteur de l'usage des drones, l'avis rendu par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) quant aux dispositions de la proposition de loi « Sécurité globale » alimentera le débat parlementaire et probablement le « Beauvau de la sécurité ».

La CNIL déplore le recours croissant aux techniques de vidéosurveillance permis par cette loi, qu'il s'agisse de l'usage des drones ou de l'exploitation des images des caméras-piétons. Si elle salue l'établissement d'un cadre juridique *ad hoc* pour les drones (article 22), elle le juge encore trop flou en ne le limitant pas aux situations les plus graves. Pour en délimiter les usages selon les principes de nécessité et de proportionnalité, elle suggère d'employer une approche expérimentale, donc réversible. Elle identifie ces dispositifs mobiles et discrets comme un changement de paradigme en matière de traitement de données personnelles. En effet, ils permettent une captation considérablement élargie et la poursuite de cibles individualisées sur de longues distances, suscitant des craintes pour l'exercice de libertés comme celle de manifester sa liberté d'expression.

Pour les caméras-piétons (article 21), elle souhaite que soient précisés les motifs et circonstances dans lesquels les images pourront être exploitées par les agents et

diffusées au public avec l'application de techniques de floutage pour le respect de la vie privée.

Loin de satisfaire les protecteurs des libertés telle la Quadrature du Net, cet avis est vu davantage comme un mode d'emploi pour le législateur afin de rendre acceptable ce texte considéré comme une dérive sécuritaire. L'association souligne que l'expérimentation a déjà eu lieu, avec les sanctions du Conseil d'État. Elle ajoute que le dispositif des drones n'est pas conforme au droit européen en n'informant pas les populations qu'elles sont filmées.

[Avis de la CNIL sur la proposition de loi « sécurité globale »](#)

### **171-21-LP-03 LE SÉNAT SOUHAITE « UN MEILLEUR ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »**

Le Sénat a adopté le 19 janvier 2021 la proposition de loi « visant à consolider les outils des collectivités permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage ». Cette dernière modifie la loi Besson, du 5 juillet 2000, en amplifiant le rôle des autorités locales. À cet effet, le préfet de région mettra en œuvre chaque année une « stratégie de gestion des déplacements de résidences mobiles de gens du voyage » pour une meilleure répartition de cette population entre les départements et éviter ainsi la saturation des aires d'accueil.

En parallèle, la loi renforce la lutte contre les occupations illégales. Le maire ou le président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peut demander au préfet du département de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux (avec toutefois de nombreuses conditions comme un stationnement contraire à l'ordre public ou qui fait obstacle « aux opérations d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de l'aire concernée »). Dans l'hypothèse où la mise en demeure reste sans réponse, le préfet peut procéder à l'évacuation forcée des gens du voyage.

Parallèlement, le deuxième article de la loi induit la possibilité d'une réservation préalable pour les rassemblements ne dépassant pas 150 « résidences mobiles ». Si le maire s'oppose à cette réservation, il doit en informer le préfet pour que ce dernier trouve une autre aire au demandeur.

Enfin, le texte ajouterait l'article 322-4-2 au Code pénal. Les termes de ce dernier prévoient que « le fait de s'installer en réunion, en vue d'y établir une habitation, même temporaire, sur un terrain appartenant soit à une commune [...] soit à tout autre propriétaire autre qu'une commune, sans être en mesure de justifier de son autorisation ou de celle du titulaire du droit d'usage du terrain » est passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (avec en plus une possibilité de confiscations des véhicules destinés à l'habitation par les juridictions répressives).

*NDR : L'avenir de cette proposition de loi du Sénat n'est toutefois pas garanti. Il faut en effet se rappeler que la loi du 7 novembre 2018 d'initiative sénatoriale et relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites avait subi de très nombreux amendements de la part des députés...*

[Proposition de loi n° 44 du sénat visant à consolider les outils des collectivités permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage, \*www.senat.fr\*, 19 janvier 2021](#)



## POLITIQUE DE SÉCURITÉ



### **171-21-PS-01 LE PISTOLET À IMPULSION ÉLECTRIQUE (PIE) EN POLICE MUNICIPALE**

Alternative à l'usage des armes à feu et, selon des évocations récentes, aux techniques d'interpellation par la force physique, le PIE apparaît comme une arme de neutralisation de l'adversaire adaptée également aux besoins des policiers municipaux. Le simple effet dissuasif de son pointeur laser suffit souvent à calmer les ardeurs des plus récalcitrants.

Autorisé depuis 2008 dans l'arsenal des policiers municipaux, puis interdit avant de l'être à nouveau en mai 2010 après l'assassinat d'Aurélié Fouquet, un peu plus de 3 800 agents sont aujourd'hui habilités à son usage.

Le coût de l'arme (3 500€) en limite encore la diffusion, d'autant qu'il est renchéri par le coût d'une formation exigeante (18 heures de formation initiale, puis deux entraînements annuels avec chaque fois un tir opérationnel à 40€ la cartouche).

En situation opérationnelle, l'usage de l'arme est enregistré (horodatage, durée de l'impulsion) et doublé d'un système d'enregistrement audio et vidéo obligatoire sur l'arme (pas sur celles des forces nationales) et d'un rapport circonstancié transmis au maire lors de tout usage. Le maire doit adresser au préfet et au procureur de la République un rapport annuel de synthèse de ces usages, en sus des enquêtes judiciaires initiées en cas de blessures ou décès liés à l'usage du PIE.

Alors qu'il est considéré comme un moyen autorisé pour faciliter l'interpellation d'un individu par les forces nationales, son usage se limite strictement aux cas de légitime défense pour les policiers municipaux.

*NDR : La gendarmerie vient d'être dotée de 8 000 nouveaux PIE qui incluent la visée laser (dissuasive même de jour) et d'une capacité de deux tirs consécutifs sans changement de la cartouche. Ils ne sont toujours pas équipés de caméras intégrées mais pourraient être connectés aux caméras-piétons. Selon l'Inspection générale de la gendarmerie nationale, ces armes auraient permis la diminution de 23 % des ouvertures du feu sur les 10 dernières années.*

[BOVY-HOSY, Géraldine, Pistolet à impulsions électriques : qu'en est-il de la police municipale ?, lagazettedescommunes.com, 14 janvier 2021](http://lagazettedescommunes.com)

### **171-21-PS-02 LE MÉTIER DE POLICIER N'ATTIRE PLUS**

Au-delà de la détérioration de la relation police-population qui anime le débat public depuis plusieurs mois, d'autres facteurs concourent à la désaffection pour le métier de policier. Les responsables du recrutement et les syndicats sonnent l'alarme sur la qualité des nouveaux recrutés. Alors que les nécessités de recrutement sont en forte hausse pour compenser les départs en retraite mais aussi honorer la hausse des effectifs octroyée par la présidence (+ 10 000 postes entre 2018 et 2022), les candidats ne sont pas au rendez-vous. Le taux de sélectivité s'effondre, imposant de revoir à la baisse les conditions de recrutement. En parallèle, la formation en école a été réduite de quatre mois pour passer à huit mois au lieu d'un an, ce qui laisse augurer de sérieuses lacunes à l'affectation.

La police judiciaire ne fait plus rêver et ne donne plus cette perspective motivante pour le recrutement et le déroulement de carrière, ce dernier ayant été sérieusement ralenti par la réformes des corps et carrières (1995). Cette réforme, qui a fusionné policiers en uniforme (police administrative) et policiers en civil (police judiciaire), a également fixé un ratio d'encadrement embolisant l'avancement. Gardiens de la paix et brigadiers représentent 75 % du corps d'exécution, seuls 17 % et 8 % parvenant respectivement aux grades de brigadiers-chefs et de majors, avancement impliquant généralement une mobilité géographique.

C'est un cercle vicieux qui s'est enclenché, entre la baisse de la qualité du recrutement et de la formation, un sous-encadrement avec les dérives comportementales pouvant en découler et une relation avec la population souffrant des dites dérives. Le « Beauvau de la sécurité » devra trouver des solutions pour rompre ce cycle.

[Police : l'inquiétante chute du niveau des nouvelles recrues, leparisien.fr, 27 janvier 2021](#)

[ALBERTINI, Antoine, Pour les sans-grade de la police, une progression de carrière qui s'apparente à un « parcours du combattant », lemonde.fr, 27 janvier 2021](#)

[RAMAEL, Patrick, «Rendez-vous Maigret! Pourquoi le travail d'enquêteur attire moins les policiers», lefigaro.fr, 27 janvier 2021](#)

### **171-21-PS-03      UNE NOUVELLE BATAILLE INDUSTRIELLE POUR LE RENOUVELLEMENT DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE ?**

*La Lettre A* rapporte que « les grandes manœuvres entre industriels, opérateurs télécoms et startups s'intensifient sur le marché des futures transmissions des forces de sécurité ». Validé par le président de la République en octobre 2017, le chantier du « Réseau radio du Futur » (RRF), d'un montant de 900 millions d'euros, vise à unifier les systèmes de transmission des différentes forces de sécurité intérieure, en remplaçant dès le début de l'année 2023 les réseaux de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) pour la police et la sécurité civile, ainsi que le réseau Rubis de la gendarmerie.

L'objectif du RRF est de bâtir un système national de communication mobile prioritaire, sécurisé et de haut débit (4G+ puis 5G) bénéficiant d'un haut niveau de résilience en cas de crise.

Le ministère de l'Intérieur a dû renverser sa doctrine pour rattraper son retard, en décidant désormais de « s'appuyer largement sur les capacités des opérateurs de télécoms privés ». La « bataille des industriels » du futur réseau radio se jouera notamment sur le lot n° 2 du marché. D'un montant prévu de 540 millions d'euros, il regroupe les produits liés à l'exploitation du réseau. Par ailleurs, d'autres industriels pourraient se positionner sur les applications de communication (« le futur Whatsapp des forces de sécurité »), parmi lesquels Athonet, Nokia, Ericsson ou Samsung.

[Les coulisses de la course au méga-contrat de Beauvau sur le réseau radio du futur, lalettrea.fr, 1<sup>er</sup> février 2021](#)



## DÉFENSE



### 171-21-DE-01 LE PRINCIPE DE DISPONIBILITÉ DES MILITAIRES REMIS EN CAUSE PAR LA CJUE ?

Les conclusions de l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sont claires : la directive 2003/88 relative au temps de travail s'applique aux militaires des États membres lorsqu'ils ne sont pas en opérations, en formation initiale ou en préparation opérationnelle. Au-delà du service courant, il étend donc ce raisonnement au maintien en condition opérationnelle. OPEX360

rappelle que la « directive européenne impose un repos journalier d'au moins 11 heures consécutives par période 24 heures, une pause hebdomadaire de 24 heures pour chaque période de 7 jours, un temps de travail de nuit ne devant pas dépasser 8 heures en moyenne par jour et une durée de travail ne devant pas excéder les 48 heures par semaine ».

Selon le magistrat de la CJUE, l'exemption de « singularité militaire » mise en avant par la France et l'Espagne pour ne pas appliquer la directive ne serait pas recevable, sauf à justifier de circonstances exceptionnelles qui seraient à réévaluer régulièrement. Ce faisant, il reconnaît que le haut niveau d'engagement des forces armées françaises rend complexe la mise en œuvre et pourrait souffrir des aménagements temporaires.

*NDR : En 2017, le Président Macron avait été très explicite : « sur ce sujet, du temps de travail, je dirai aussi très clairement que ma détermination est complète pour que, aussi bien la Gendarmerie que le ministère des Armées, ne soient pas concernés par la directive ». Pour autant, la gendarmerie n'était pas revenue sur son instruction provisoire encadrant le temps de travail depuis septembre 2016. La perte opérationnelle en résultant pour la gendarmerie reste difficile à évaluer mais dépasserait les 10 %.*

[LAGNEAU, Laurent, La notion de service « en tout temps et en tout lieu » battue en brèche par le droit européen?, opex360.com, 1<sup>er</sup> février 2021](#)

[CONCLUSIONS DE L'AVOCAT GÉNÉRAL, M. HENRIK SAUGMANDSGAARD ØE, présentées le 28 janvier 2021](#)

### 171-21-DE-02 STOP OU ENCORE ? LE DILEMME DE L'OTAN EN AFGHANISTAN

Alors que les derniers soldats américains doivent quitter l'Afghanistan d'ici mai 2021, l'OTAN se retrouve dans une position délicate après avoir porté son action durant près de 20 ans au sein de l'un des deux théâtres d'opérations extérieures majeurs (avec l'Irak) de l'après-11 septembre 2001.

Le bilan de cette guerre, qui a coûté 3 000 milliards de dollars et plus de 2 000 tués pour les pays membres de la Coalition, apparaît plutôt maigre. Les talibans n'ont jamais été complètement battus et l'insécurité n'a pas pu être éradiquée. Les bases de la négociation prônant un retrait des troupes américaines contre un dialogue des talibans avec les autorités afghanes apparaissent particulièrement fragiles. Selon l'ONU, le nombre des violences est reparti nettement à la hausse.

L'attitude de Donald Trump durant son mandat présidentiel est révélateur des interrogations qui pèsent sur ce dossier brûlant. Partisan d'un retrait précoce des troupes américaines, il s'est montré nettement plus prudent après son arrivée à la Maison

Blanche. La nouvelle administration Biden a également vite mesuré ce que valent les promesses des talibans.

Le 4 février 2021, le secrétaire général de l'OTAN a lui-même reconnu se trouver face à un dilemme : partir au risque de mettre en péril le processus de paix et perdre des années de lutte contre le terrorisme ou rester au risque d'un enlèvement des forces de l'OTAN dans un territoire non maîtrisé.

[LAGNEAU, Laurent, L'Otan fait face à un « véritable dilemme » en Afghanistan, opex360.com, 4 février 2021](https://www.opex360.com/2021/02/04/otan-dilemme-afghanistan/)

### **171-21-DE-03 UN COUP DE FORCE CONTRE UN TERRITOIRE FRANÇAIS D'OUTRE-MER N'EST PLUS EXCLU PAR LA MARINE NATIONALE**

Dans la Revue stratégique actualisée et publiée, en janvier 2021, l'Institut français des relations internationales (IFRI) a publié une étude relative au dispositif militaire français sur la France d'Outre-mer. Cette étude fait apparaître un manque crucial d'effectifs (réduction de 25 %) et de moyens financiers, après plus d'une décennie de coupes budgétaires. On s'interroge alors sur la capacité de la métropole à assurer sa propre protection et celle de tous ses territoires ultramarins. Ce rapport suggère, en cas de menace contre les territoires français, de reconfigurer les forces de présence et de souveraineté pour faciliter l'accueil et le déploiement de détachements envoyés en renfort depuis la métropole. Depuis sa prise de fonction, en septembre 2020, le Chef d'état-major de la Marine nationale, n'a eu de cesse d'alerter les parlementaires sur la dégradation de la situation sécuritaire dans l'espace maritime. Face à un monde en ébullition et à la nouvelle course aux technologies, pour parer à d'éventuelles attaques, il estime qu'il faut combler les retards pour que les équipements soient à hauteur du niveau de menace. L'objectif est de décourager et d'empêcher toute tentative de déstabilisation, voire d'éviction de la France de certaines régions du monde. Il indique que la priorité est la « maîtrise des fonds marins pour être en mesure de faire face au développement d'une guerre sous-marine hybride, qui n'implique plus seulement des sous-marins, mais aussi des actions potentielles de sabotage et d'espionnage des équipements installés au fond de la mer ».

[LAGNEAU, Laurent, Un coup de force contre un territoire français d'outre-Mer n'est plus exclu par la Marine nationale, opex360.com, 2 février 2021](https://www.opex360.com/2021/02/02/coup-force-outre-mer-marine/)

[GROIZELEAU, Vincent, entretien avec l'Amiral Vandier « Nous devons accélérer pour rattraper nos retards capacitaires », meretmarine.com, 1<sup>er</sup> février 2021](https://www.meretmarine.com/2021/02/01/entretien-avec-l-amiral-vandier-nous-devons-accelerer-pour-rattraper-nos-retards-capacitaires/)



## SÉCURITÉ DES MOBILITÉS



### **171-21-SM-01 IMPUNITÉ DES FOUS DU VOLANT BRITANNIQUES**

Le BREXIT a mis fin à l'accord d'échange d'informations permettant aux autorités françaises d'adresser aux conducteurs britanniques les amendes pour les infractions relevées par les radars automatisés. Ils étaient près de 450 000 en 2020 pour un montant avoisinant les 60 millions d'euros, très loin devant les autres nations européennes. En réciprocité, les conducteurs français bénéficient de la même impunité. Il n'y aura pas d'impunité en revanche en cas d'interception par les forces de l'ordre qui, outre le paiement immédiat de l'amende, disposent en France de la possibilité de saisir le véhicule du contrevenant s'il excédait de plus de 50 km/h la vitesse autorisée. Au regard du comportement des conducteurs d'outre-Manche une fois sur le continent, la France espère négocier rapidement un accord avec le Royaume-Uni.

[SAGE, Adam, « Brexit puts paid to speeding fines for holidaymakers », \*thetimes.co.uk\*, 13 janvier 2021](https://www.thetimes.co.uk/article/brexit-puts-paid-to-speeding-fines-for-holidaymakers-13jan2021)

### **171-21-SM-02 ANTICIPER LE RISQUE D'INCENDIE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Les professionnels savent qu'un feu électrique nécessite une technique et des moyens d'extinction spécifiques. Cependant, avec l'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation avec des batteries toujours plus puissantes pour augmenter leur autonomie, les risques s'accroissent. Là où l'incendie d'un véhicule thermique va être maîtrisé en moins de 20 minutes, il faudra plusieurs heures pour un feu de batteries, ce qui représente un danger notable pour les espaces clos comme les parkings souterrains dont les normes incendies n'ont pas été adaptées. La préoccupation des pompiers va être d'éviter l'emballement thermique des batteries en empêchant la propagation du feu et de la chaleur au pack batterie. Si le groupe Renault met en œuvre un dispositif appelé « *Firemen access* » ouvrant une brèche pour noyer le pack batterie en cas d'incendie, les autres constructeurs n'ont pris aucune disposition pour faciliter l'intervention des pompiers sur les batteries.

[NAIZOT, Frédéric, Les pompiers à l'épreuve des incendies de voitures électriques, \*leparisien.fr\*, 24 janvier 2021](https://www.leparisien.fr/actualites/les-pompiers-a-l-epreuve-des-incendies-de-voitures-electriques-24jan2021)

### **171-21-SM-03 LA DÉNONCIATION DES DÉLITS ROUTIERS ENCOURAGÉE**

La police britannique encourage la transmission des vidéos enregistrées par les caméras de bord des véhicules (*dash cams*) lorsqu'elles montrent la commission d'infractions d'automobilistes. Filmant les voies de circulation, ces équipements se développent notamment pour apporter des éléments de preuve en cas d'accident et, de surcroît, enregistrent toutes les infractions commises dans leur champ de vision. En 2019, ce sont ainsi plus de 32 000 vidéos qui ont été envoyées sur un portail électronique dédié de la police, un chiffre en augmentation de 100 %. Un quart est suffisamment probant pour

aboutir à une condamnation des automobilistes commettant des infractions dangereuses. Les experts en sécurité routière estiment que, si ce phénomène continue à s'amplifier, il aura un puissant effet dissuasif.

[EVANS, Martin, « Thousands of drivers are prosecuted after angry motorists submit dash cam clips to police », \*telegraph.co.uk\*, 5 février 2021](#)

## **171-21-SM-04 TAXIS À HYDROGÈNE BIENTÔT À PARIS**

C'est grâce à une levée de fonds de 80 millions d'euros auprès de différents groupes comme Eiffel Investment Group et chapeauté par la société pionnière de l'hydrogène HypsetCo que la compagnie de taxis à hydrogène Hype a annoncé racheter le groupe parisien Slota. Son but : remplacer sa flotte de 600 véhicules diesel par des Toyota Mirai (berlines à pile à combustible).

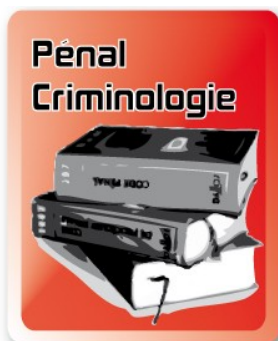
Air Liquide, le partenaire d'HypsetCo, s'est engagé à investir 20 millions d'euros, ce qui permettra de déployer une application dédiée au service ainsi que de construire deux nouvelles stations de recharge dans Paris d'ici 2024, avec un électrolyseur capable de produire de l'hydrogène. HypsetCo prévoit également de développer un réseau de distribution d'hydrogène ouvert au grand public potentiellement séduit par la nouvelle énergie.

[Avec AFP, La "plus grande flotte au monde de taxis à hydrogène" roulera bientôt à Paris, \*geo.fr\*, 19 janvier 2021](#)





## PÉNAL/CRIMINOLOGIE



### 171-21-PC-01      **VERS UNE POSSIBLE DATATION DES DÉPÔTS DE CHEVEUX SUR UNE SCÈNE DE CRIME À L'AIDE DE LA RÉSONANCE PARAMAGNÉTIQUE ÉLECTRONIQUE**

Les échantillons biologiques, y compris les mèches de cheveux, sont des éléments de preuves systématiquement recherchés par les enquêteurs qui interviennent sur une scène de crime. Ainsi, outre la nécessité de pouvoir identifier et remonter à l'individu propriétaire du prélèvement biologique, il peut être aussi très intéressant de certifier si le moment de la chute des cheveux

(appartenant à un suspect ou à une victime) correspond bien à celui du crime (déterminé par l'autopsie ou par d'autres indices).

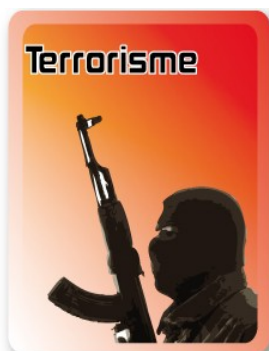
À cette fin, pour estimer ce vieillissement *ex vivo* des cheveux, les chercheurs ont, pour la première fois, cherché à évaluer une datation en étudiant l'évolution dans le temps des radicaux libres dérivés de la mélanine présents naturellement dans les cheveux. L'étude porte sur un panel large de cheveux en utilisant la spectroscopie par résonance paramagnétique électronique (RPE).

Les mèches de cheveux vieilles dans des conditions contrôlées d'humidité, de température et de lumière ont montré une large dépendance entre la durée de décomposition et le dosage des radicaux libres. Ainsi, connaissant le demi-vie de ces derniers, l'étude conclut que les dosages des radicaux libres de l'eumélanine et de la phéomélanine aident à la détermination du moment de la chute des cheveux. Notons que la technique de RPE est non invasive et non destructive des échantillons prélevés.

[SHANKAR, Nikhita et al., « Forensic determination of hair deposition time in crime scenes using electron paramagnetic resonance », \*onlinelibrary.wiley.com\*, \*Journal of Forensic Sciences\*, Vol 66, janvier 2021](#)



## TERRORISME



### **171-21-TE-01 L'ÉTAT ISLAMIQUE (EI) REVENDIQUE ENCORE UNE FORTE ACTIVITÉ EN IRAK ET EN SYRIE**

L'agence de presse de l'État islamique (Amaq) revendique plus de 2 000 attaques dans ces deux pays en 2020. Une large part de ces attaques a été réalisée au moyen d'engins explosifs improvisés mais aussi, en ce qui concerne l'Irak, en recourant à des tireurs d'élite. Avec 1 422 attaques revendiquées et 2 748 victimes, l'Irak (nord-ouest du pays) a payé le plus lourd tribut. La Syrie (nord du pays) a pour sa part subi 593 attaques et déplore 1 327 victimes.

Malgré sa défaite au Levant, l'EI reste très actif, à l'instar des autres organisations djihadistes qui poursuivent leur « stratégie d'enracinement local et de dissémination globale », comme le souligne l'actualisation de la revue stratégique du ministère des Armées.

[LAGNEAU, Laurent, Revue stratégique : Les armées françaises devront retrouver une « masse critique suffisante », opex360.com, 21 janvier 2021](#)

### **171-21-TE-02 UN PIRATE INFORMATIQUE S'ATTAQUE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Ce n'est que grâce à la vigilance d'un technicien que la contamination a été évitée. Un pirate informatique avait pris le contrôle des systèmes automatisés de l'usine de traitement des eaux de la ville d'Oldsmar (15 000 habitants), une banlieue de la ville de Tampa en Floride où se jouait la finale du Super Bowl deux jours plus tard. Il était en train de donner les instructions pour multiplier par cent l'adjonction en hydroxyde de sodium (soude caustique, utilisée pour réguler l'acidité de l'eau), un niveau de concentration dangereux pour la santé des consommateurs. Les premiers éléments laissent à penser qu'il aurait utilisé un outil de télémaintenance pour pénétrer le réseau. Les autorités se veulent rassurantes en précisant que l'anomalie aurait été détectée et corrigée même sans intervention humaine.

Ce fait illustre que des infrastructures vitales comme les systèmes d'approvisionnement en eau potable restent vulnérables aux attaques informatiques, alors qu'ils sont identifiés depuis l'Antiquité comme des cibles pour une action de bioterrorisme. D'autres attaques de ce type ont ciblé l'approvisionnement en eau et en électricité aux États-Unis, en Ukraine et en Israël au cours de la dernière décennie.

*NDR : Les motivations du pirate demeurent inconnues mais la colocalisation géographique et temporelle avec un événement sportif d'envergure planétaire n'est probablement pas fortuite. Cet événement doit inspirer les mesures de sécurité renforcée à mettre en place pour les Jeux olympiques de 2024 à Paris.*

[NEVEU, Louis, Aux États-Unis, des pirates ont pris le contrôle d'un réseau d'eau potable, futura-sciences.com, 9 février 2021](#)

Le programme d'accompagnement individualisé et de réaffiliation sociale (PAIRS), dédié à la réinsertion de djihadistes sortant de prison, a succédé au programme de déradicalisation, mis en place en 2016 par le ministère de la Justice. Il était communément appelé le Projet Rive « Recherche et intervention sur les violences extrémistes ». C'est en toute discrétion que ce dispositif a été mené. Après quatre années d'expérimentation, une étude réalisée par Marc Hecker, chercheur au Centre des études de sécurité de l'Institut français des relations internationales et publiée le 1<sup>er</sup> février 2021, dresse un bilan objectif sur les méthodes de désengagement. 158 personnes ont déjà été prises en charge par le groupe SOS<sup>1</sup> dans le cadre du programme « PAIRS ». La France, bien qu'étant rentrée tardivement dans le processus de la prévention de la radicalisation, a su rattraper son retard et a rejoint les normes internationales avec des résultats assez concluants. En effet, le travail pluridisciplinaire élaboré par les divers acteurs professionnels montre des signes de stabilisation. Le programme « PAIRS » comprend trois volets. Celui du social qui intègre l'aide à la réinsertion, le volet psychologique et, pour finir, le pôle idéologique. Pour ce dernier volet, l'intervention des aumôniers ou des islamologues permet de faire évoluer la vision du monde. Le terme de désengagement est préférable à celui de déradicalisation, car il permet d'évaluer de manière progressive la sortie de l'engrenage de la violence. En parallèle, la surveillance des services de renseignement se poursuit pour voir s'ils restent en contact avec des sites de propagande. L'étude incite à poursuivre le programme car, parmi les dizaines de personnes qui sont sorties de prison, aucune n'a récidivé. Les cas de réincarcération ont été justifiés par des infractions de droit commun.

[JACQUIN, Jean-Baptiste, article de l'étude de l'Ifri publié dans le Monde, « Le difficile suivi des radicalisés en milieu ouvert », \*ifri.org\*, 1<sup>er</sup> février 2021](#)

[Radio France, Programme de suivi des individus radicalisés : "On n'a absolument pas à rougir de ce qu'on fait en France par rapport à ce qui est fait à l'étranger", \*francetvinfo.fr\*, 31 janvier 2021](#)

[THIERRY, Gabriel, Reprise du programme de déradicalisation : qui est Jean-Marc Borello, président du Groupe SOS ?, \*dalloz-actualité.fr\*, 26 octobre 2018](#)



1 Le Groupe SOS est une association à la tête d'une myriade de structures (associations, coopératives ou entreprises). Son président, Jean-Marc Borello, veille sur 17 000 salariés présents dans quarante-quatre pays. L'association SOS, créée en 1984, suit d'abord les toxicomanes, avant de se diversifier autour des soins palliatifs, de la santé, de la protection de l'enfance ou des retraités. « Le sujet est toujours un peu le même : la manifestation qui a causé l'incarcération ou la prise en charge est une chose, la réalité de ce que sont les gens est une autre. Il y a quelque chose qui va mal que nous pouvons prendre en charge au-delà du symptôme. J'ai un peu de mal à considérer que l'endoctrinement ne correspond pas une pathologie sous-jacente », ajoute Jean-Marc Borello à propos de son nouveau programme de déradicalisation.

## EUROPE



### **171-21-EU-01 UN UNIFORME EUROPÉEN POUR LES AGENTS DE FRONTEX**

L'information peut paraître anodine mais elle marque une étape supplémentaire dans la construction d'une souveraineté européenne. FRONTEX, basée à Varsovie, est l'agence communautaire de garde-frontières et de garde-côtes en charge d'incarner et de coordonner l'effort collectif de protection des frontières extérieures de l'Union européenne. Les agents mis à disposition par les États membres ne porteront plus leurs uniformes nationaux mais un uniforme propre à l'agence, renforçant leur identification en tant que première force de police européenne constituée. L'agence est dotée d'un budget de 460 millions d'euros, son effectif devrait être porté à 10 000 hommes d'ici à 2027.

*NDR : FRONTEX, dirigée par un Français, est sous le coup de graves accusations de non-respect des procédures, voire de mise en danger à l'égard de migrants, notamment en s'associant aux manœuvres de refoulement des polices hongroises et grecques. L'uniforme ne suffira sans doute pas à réhabiliter l'image des agents si les allégations sont prouvées. Dans le même temps, les instances européennes doivent également intégrer dans leur culture qu'elles disposent à présent d'une force de police armée, dotée de pouvoirs de coercition importants. Comme les forces nationales de même nature, elle sera sujette à des critiques quant à ses pratiques et c'est bien l'Union européenne qui devra en assumer la responsabilité politique.*

[CAZENAVE, Fabien, Frontex dévoile le premier uniforme européen pour ses agents, ouest-france.fr, 12 janvier 2021](https://ouest-france.fr/12-janvier-2021/cazenave-fabien-frontex-devoile-le-premier-uniforme-europeen-pour-ses-agents)

### **171-20-EU-02 MOINS D'UN POLICIER SUR DIX RENVOYÉ APRÈS UNE FAUTE GRAVE**

Ce constat n'est pas celui de la France mais provient de l'*Independent Office for Police Conduct* (IOPC), l'autorité de contrôle indépendante des policiers britanniques instaurée pour une plus grande transparence, en 2018. Les recommandations de cet organisme ne sont suivies que dans 40 % des cas instruits pour comportement déviant. Alors que le système de contrôle des policiers britanniques est souvent cité en modèle, il semble souffrir les mêmes critiques que celui en vigueur en France. L'efficacité de l'IOPC est sérieusement remise en cause, l'incompétence des enquêteurs étant soulignée par les commissions de contrôle. L'IOPC est accusé de lenteur, d'un processus de saisie insatisfaisant (puisqu'il doit passer par la force de police impliquée qui décide de sa recevabilité) et soupçonné de partialité avec un quart de ses enquêteurs anciens policiers. D'autres critiques se focalisent sur le coût direct et indirect des enquêtes pouvant atteindre le demi million d'euros (en incluant le salaire du policier remplaçant le personnel écarté le temps des investigations) avec des durées pouvant dépasser cinq ans. Les responsables des services de police demandent à ramener ce délai à un an au maximum.

Le journal *Libération* réalise un constat assez proche concernant les enquêtes et sanctions disciplinaires dans la police nationale française, relevant une impunité croissante, notamment face aux allégations de violence. Le quotidien rapporte que près de 84 % des sanctions prononcées relèvent du premier groupe (sanctions mineures allant de

l'avertissement au blâme, et depuis un an à une exclusion temporaire pouvant aller jusqu'à trois jours).

*NDR : Il est à noter que les policiers anglais renvoyés pour manquements sont inscrits sur une liste noire leur interdisant de candidater pour un poste dans les forces de l'ordre (250 noms ont été ajoutés en 2020). Toutefois, au bout de cinq ans, ils peuvent demander au « College of policing » (organisme professionnel en charge de la formation des policiers) le retrait de cette liste. Leur comportement est alors évalué depuis la faute ainsi que l'impact sur le niveau de confiance de la population qu'aurait cette forme de réintégration.*

[BUSBY, Mattha, « Fewer than one in 10 police officers fired after gross misconduct finding », \*theguardian.com.uk\*, 18 janvier 2021](#)

[THOMPSON, Tony, « Prolonged police misconduct investigations 'costing taxpayers millions' », \*policeprofessionnal.com\*, 3 février 2021](#)

[HALISSAT, Ismaël, Sanctions dans la police : les chiffres d'une impunité croissante, \*liberation.fr\*, 21 janvier 2021](#)

[LIVADEAS, Chloe, « "Staggering lack of knowledge" among IOPC investigators, says Fed », \*policeoracle.com\*, 27 janvier 2021](#)

### **171-21-EU-03 LE BREXIT RÉVEILLE LES TENSIONS EN IRLANDE DU NORD**

Pour éviter de revivre des confrontations semblables aux années marquées par la guerre civile entre l'Irlande du Nord, britannique, et la République d'Irlande, membre de l'Union européenne, les négociateurs se sont accordés pour déplacer la frontière en mer. Pour autant, les ports de Larne et de Belfast font l'objet de menaces, à tel point que les contrôles douaniers de marchandises ont été suspendus dans les deux ports. Les tags menaçants sur les murs du port de Larne en Irlande du Nord ont été pris au sérieux par les autorités locales. Plusieurs douaniers avaient déjà fait remonter leur sentiment d'insécurité après que des individus ont relevé leur plaque d'immatriculation. Même constat à Belfast, où des tags sont apparus pour dire « Non à la frontière en mer d'Irlande ». Les agents de la Commission européenne ont également reçu l'ordre de quitter le terrain, laissant place uniquement aux contrôles administratifs. Un député du parti unioniste DUP s'inquiète du regain de tensions dans les communautés. Toute l'île redoute de replonger dans les mêmes violences qui ont sévi jusqu'aux Accords du Vendredi Saint, signés le 10 avril 1998. C'est dans cette optique que, depuis l'entrée en vigueur du Brexit, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'Irlande du Nord bénéficie d'un régime à part. Mais les unionistes nord-irlandais, attachés à leur place au sein du Royaume-Uni, acceptent mal la concession de Londres qui consiste à appliquer les règles douanières de l'UE. Le gouvernement britannique, craignant des incidents, appelle chacun à faire preuve de tempérance et de modération.

[DELMAS, Juliette, à Belfast, Le Brexit réveille les tensions en Irlande du Nord, \*ouest-france.fr\*, le 3 février 2021](#)



## INTERNATIONAL



### **171-21-IN-01 CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ : LA CONDAMNATION D'UN EX-ENFANT SOLDAT OUGANDAIS**

Le 4 février 2021, la Cour pénale internationale (CPI) a reconnu coupable de « crimes de guerre » et de « crimes contre l'humanité » un ex-enfant soldat, aujourd'hui âgé de 45 ans, qui a commis des exactions dans le nord de l'Ouganda entre le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et le 31 décembre 2005.

La particularité de ce jugement, au terme d'un procès de cinq ans, est que le condamné a d'abord été une victime. Enlevé à l'âge de 9 ans par des hommes de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), celui-ci a gravi les échelons pour devenir le chef de la brigade Sinia, qui a notamment enlevé des jeunes filles et des femmes réduites à l'état de domestiques et d'esclaves sexuelles. Il était aussi accusé de massacres dans les camps de réfugiés de Lukodi, de Pajule, d'Odek et d'Abok, en Ouganda.

Si ses avocats ont essayé de mettre en avant son passé de victime et que les juges de la CPI ont eux-mêmes reconnu qu'il a « beaucoup souffert », cela n'a pas empêché de reconnaître sa responsabilité « en tant qu'adulte » dans les crimes perpétrés. Cette décision risque de faire jurisprudence dans le jugement des auteurs de crimes contre l'Humanité, même s'ils ont été d'anciennes victimes.

[Ouganda : la CPI juge coupable de crimes de guerre Dominic Ongwen, ex-enfant soldat devenu chef rebelle, \*france24.com\*, 4 février 2021](https://www.france24.com/fr/20210204-ouganda-cpi-juge-coupable-de-crimes-de-guerre-dominic-ongwen-ex-enfant-soldat-devenu-chef-rebelle)

[AIRAULT, Pascal. Crimes contre l'humanité: Dominic Ongwen, victime devenue bourreau, condamné par la Cour pénale internationale, \*lopinion.fr\*, 5 février 2021](https://www.lopinion.fr/2021/02/05/airault-pascal-crimes-contre-l-humanite-dominic-ongwen-victime-devenue-bourreau-condamne-par-la-cour-penale-internationale)



## ESPACE MARITIME



**171-21-EM-01  
2020**

### **LA PIRATERIE REPART À LA HAUSSE EN**

Selon le dernier rapport du Maritime information cooperation & awareness center (MICA center, centre d'expertise français en sûreté maritime créé en 2016, relevant de la Marine nationale et accueillant les experts des pays partenaires), les actes de piraterie et brigandage maritime connaissent une légère hausse en 2020 (375 cas contre 360 en 2019). Bien que très loin des records de 2011 (669 cas), cette situation interpelle alors que le trafic maritime a connu une baisse historique (4,1 %) du fait de la pandémie. Les zones à risque se concentrent dans le Golfe de Guinée, les détroits du Sud-Est asiatique (Singapour et Malacca) et l'arc antillais. Le ralentissement des activités portuaires dû à la pandémie a imposé de longs mouillages au large, rendant les navires vulnérables aux abordages.

[Bilan 2020 du MICA Center](#)



## SCIENCES ET TECHNOLOGIES



### **171-21-ST-01 DES OBJETS CONNECTÉS QUI FONCTIONNENT GRÂCE À LA LUMIÈRE AMBIANTE**

Une start-up française a mis au point un module photovoltaïque qui permet de capter l'énergie à partir de n'importe quelle source lumineuse, qu'elle soit solaire ou artificielle, à l'intérieur d'un bâtiment. Grâce à cette technique, les objets connectés, comme par exemple des capteurs de température ou des détecteurs de fumée ou de mouvement, peuvent fonctionner de façon autonome. Le système nommé LAYER ou « *Light As Your Energetic Response* » (« la

lumière comme réponse énergétique »), repose sur un procédé de fabrication par impression numérique qui peut aussi prendre la forme du logo ou d'une enseigne d'usine ou d'entreprise. La quantité d'énergie fournie est équivalente à celle d'une lampe de bureau.

[La lumière comme solution énergétique pour les objets connectés, \*futura-sciences.com\*, 25 janvier 2021](https://www.futura-sciences.com/fr/actualites/technologie/la-lumiere-comme-solution-energetique-pour-les-objets-connectes_11872.html)

### **171-21-ST-02 UN PLAN QUANTIQUE DE 1,8 MILLIARD D'EUROS POUR LA FRANCE**

La France va devenir le troisième État, derrière les États-Unis et la Chine, en termes d'investissements consacrés à la recherche sur les technologies quantiques. Avec un budget de 1,8 milliard d'euros débloqué sur 5 ans, le gouvernement français souhaite développer non seulement des prototypes d'ordinateurs quantiques 100 % « made in France » mais également accélérer les recherches sur la production de capteurs quantiques, la construction de moyens de communication inviolables et la cryptographie post-quantique.

Sur les 5 années du plan, 350 millions seront consacrés au développement de simulateurs de machines quantiques, 430 millions d'euros à l'ordinateur quantique, 250 millions aux capteurs, 320 millions à la cryptographie post-quantique et 300 millions au développement de solutions permettant la construction d'équipements quantiques comme la cryogénie.

Avec des acteurs comme l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le plan quantique doit notamment permettre de financer « une centaine de bourses de thèse et une cinquantaine de contrats post-doctoraux ».

[Avec AFP, Emmanuel Macron présente un plan quantique de 1,8 milliard d'euros sur cinq ans, \*lemonde.fr\*, 21 Janvier 2021](https://www.lemonde.fr/actualites-france/article/2021/01/21/avec-afp-emmanuel-macron-presente-un-plan-quantique-de-1-8-milliard-d-euros-sur-cinq-ans_6101172_1883.html)

### **171-21-ST-03 UN RÉSEAU NEURONAL POUR DÉTECTER LES VIDÉOS MANIPULÉES ET CRÉÉES PAR LES TECHNIQUES DITES DE « DEEPFAKE »**

L'évolution technologique des vidéos de synthèse de visages, basées sur l'intelligence artificielle, a été fulgurante (*deepfakes*). Elles ont entraîné une perte de confiance dans le



contenu des vidéos diffusées sur Internet et les réseaux sociaux (informations erronées, canulars).

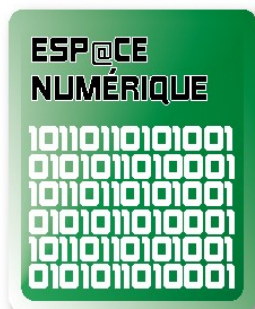
Jusqu'à présent, seuls quelques algorithmes ont été développés par des chercheurs pour détecter les vidéos falsifiées créées par les techniques de *deepfake*. Cependant, la plupart d'entre eux sont basés uniquement sur l'analyse et l'apprentissage de fonctionnalités mathématiques directement sur les images présentes dans la vidéo, de sorte que la précision de ces algorithmes n'est généralement pas suffisante (atteignant un taux d'identification de 70 %).

Ainsi, pour la première fois, cet article propose un modèle de réseau neuronal convolutif (apprentissage automatique) qui peut apprendre les caractéristiques spatio-temporelles à partir d'une séquence d'images dans une vidéo. La précision de détection binaire du réseau proposé a atteint plus de 99 % d'identification sur les deux plus grands ensembles de données référencées comme *deepfakes* (bases *FaceForensics++* et *VidTIMIT*). Les résultats expérimentaux de la méthode proposée surpassent ainsi les méthodes classiques. Les auteurs cherchent maintenant à appliquer leur modèle pour détecter les reconstitutions faciales artificielles, telles que les reconstitutions dites de « *Face2Face* » (capture et reconstitution du visage en temps réel) ou les outils de textures neuronales (*Neural Textures*).

[Xuan Hau Nguyen et al., « Learning Spatio-temporal features to detect manipulated facial videos created by the Deepfake techniques », sciencedirect.com, FSI : Digital Investigation, Vol 36, mars 2021](#)



## ESPACE NUMÉRIQUE



### 171-21-EN-01 UN THINK TANK POUR LA CYBERRÉSILIENCE DES TERRITOIRES

Cette création part du constat que la transformation numérique n'a pas anéanti la notion de territoire et qu'il existe un différentiel considérable entre le niveau de protection des systèmes numériques critiques (opérateurs d'importance vitale ou fournissant des services essentiels) et l'écosystème général de l'espace numérique. Cet écosystème comprenant collectivités territoriales, tissu économique local et usagers, à l'instar du vivant, se traduit par une solidarité de destin de ces acteurs d'un même territoire. Une solidarité de vulnérabilité aux cybermenaces pour le moment, faute d'une structuration des réponses en cybersécurité à leur bénéfice.

Améliorer la cybersécurité des territoires, tel est l'objectif que s'est fixé l'Institut national cybersécurité et résilience des territoires (IN.CRT) basé à Vannes et présidé par le Général d'armée (2S) Marc Watin-Augouard, fondateur du Forum international de la cybersécurité (FIC). La démarche partira de diagnostics locaux pour identifier les forces et faiblesses des territoires, pour valoriser les bonnes pratiques et sensibiliser aux risques selon les moyens disponibles. Des universitaires, des élus, des chefs d'entreprise et d'anciens militaires ont rejoint cet institut et animent son conseil d'administration.

[WATIN-AUGOUARD, Marc, Pour une cyberrésilience des territoires, \*latribune.fr\*, 21 janvier 2021](#)

### 171-21-EN-02 LE PLUS FÉROCE DES MALWARES VIENT D'ÊTRE ÉLIMINÉ

Emotet, un logiciel de piratage extrêmement nuisible vient d'être neutralisé par les agents de plusieurs pays qui se sont associés sous le contrôle d'Europol et d'Eurojust (*European Union Agency for Criminal Justice Cooperation*) pour le vaincre. Ce malware fonctionnait très efficacement grâce à son réseau de programmes connectés très étendu. Il infectait les ordinateurs par l'intermédiaire d'un cheval de Troie contenu dans un lien ou la pièce jointe d'un message électronique. Une fois entrés, les pirates ouvraient la voie à d'autres organisations de cybercriminels. Ce groupe de hackers, connu sous le nom de TA542, qui sévissait depuis 2014, va certainement chercher une parade pour contrer le blocage qui lui a été infligé. C'est pourquoi les forces de l'ordre mettent tout en œuvre pour les arrêter et démanteler le réseau de façon définitive.

[NEVEU, Louis, Emotet, le plus féroce des malwares vient d'être éliminé, \*futura-sciences.com\*, 28janvier 2021](#)

### 171-21-EN-02 UNE CYBERDÉLINQUANCE PLUS FORTE EN 2021 ?

En 2020, la plupart des médias ont souligné la progression des actes de malveillance sur le Net, favorisée par le développement des activités numériques lors des périodes de confinement liées à la crise de la Covid-19.

L'année 2020 a vu une forte hausse des attaques de rançongiciels, qui ont pratiquement doublé selon l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), ainsi

que des d'attaques par déni de service (DDoS) et des fuites de données (près de 90 % d'augmentation).

L'arrivée à maturité des activités économiques numériques, grâce à des matériels de plus en plus performants, a attisé la convoitise de pirates informatiques, devenus eux-mêmes plus performants et n'hésitant pas à se regrouper pour former des cybergangs.

Selon l'auteur de l'article, « on se retrouve dans un phénomène de coévolution, où la sensibilisation de l'entreprise crée un marché potentiel plus large pour les assaillants, donc une incitation à investir davantage en termes de techniques et de recherche – puisque l'entreprise est potentiellement prête à payer plus ».

Les acteurs économiques et ceux de la sécurité qui œuvrent dans l'espace numérique ne doivent donc pas baisser la garde en 2021 et continuer à alimenter leur réflexion afin de lutter efficacement contre ces menaces.

[GOLDSTEIN, Guy-Philippe, Cybersécurité, 2021 pire que 2020 ?, usinenouvelle.com, 4 février 2021](#)



## EXPLOITATION/ENTREPRISE



### 171-21-EE-01 QUELLES COMPÉTENCES, CERTIFICATIONS OU QUALIFICATIONS POUR LES PERSONNELS QUALIFIÉS EN CYBERSÉCURITÉ ?

La cybersécurité est désormais un domaine essentiel des entreprises et devient une part importante des qualifications minimales exigées pour ses dirigeants, engagés dans la vision stratégique de l'entreprise. Cependant, beaucoup d'entreprises sont confrontées à une contrainte

importante de gestion en ressources humaines, notamment par manque de personnels qualifiés en cybersécurité pour l'exercice de postes à responsabilités.

Bien que de nombreuses qualifications et certifications connexes soient disponibles (*NIST Cybersecurity Framework « NCSF » ; Certified Information Security Manager « CISM » ; Certified Information Systems Auditor « CISA » ; Cisco Certified Network Associate « CCNA » ; Certified Ethical Hacker « CEH » ; Certified Information System Security Professional « CISSP »*), il est nécessaire de mieux appréhender ce paysage afin d'identifier clairement les compétences minimales en cybersécurité à exiger pour exercer des postes à responsabilités en entreprise.

Ce document d'information met en avant la pénurie de compétences en cybersécurité, puis présente les différentes formes de qualifications disponibles. Il montre comment les professionnels de la sécurité et les employeurs peuvent identifier utilement les options et compétences les mieux adaptées à leurs besoins lors du processus de recrutement.

[FURNELL, Steven, « The cybersecurity workforce and skills », sciencedirect.com, Journal of Computers&Security, Vol 100, janvier 2021](#)



## SANTÉ/ENVIRONNEMENT



### **171-21-SE-01 LE SÉNAT VEUT ATTÉNUER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE**

Le Sénat a adopté, le 12 janvier 2021, sa proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique. L'objectif de ce texte est de responsabiliser les industriels en faisant se rencontrer les transitions écologique et numérique. On estime en effet que d'ici 2030, 7 % des émissions de carbone pourraient être dues aux installations et usages liés au numérique.

À ce titre, le secteur public devra être le fer de lance de cette politique. Il est notamment prévu que des critères de sobriété numérique soient intégrés au sein des marchés publics, que les administrations soient autorisées à acquérir des matériels reconditionnés et que les collectivités de plus de 50 000 habitants développent une « stratégie numérique responsable ».

De surcroît, la Haute Assemblée aimerait qu'un délit d'obsolescence programmée des matériels et des logiciels soit créé, ce qui nécessitera une convergence européenne, voire mondiale. La proposition de loi se limite pour l'instant à renforcer l'information des consommateurs quant à l'obsolescence « marketing » des smartphones facilitée notamment par certaines promotions liées aux abonnements de 24 mois.

Ainsi, le Haut conseil pour le climat, dans un avis rendu fin décembre 2021, estime que « les changements de terminaux, d'infrastructures et l'explosion des usages induits par la 5G pourraient générer une augmentation de 45 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ».

[Communiqué de presse du Sénat, Réduire l'empreinte environnementale du numérique, senat.fr, 18 janvier 2021](https://www.senat.fr/comptes-rendus/comptes-rendus-171-21-se-01-18-01-2021)

### **171-21-SE-02 LE NOMBRE DE LIEUX DE VIE PRÉSERVÉS DES PESTICIDES S'ACCROÎT**

Un arrêté publié le 21 janvier 2021 vient d'étendre le champ d'application de la loi Labbé du 6 février 2014. Cette loi interdit, entre autres, la vente des pesticides en libre-service et limite aussi leur utilisation par l'État et les collectivités territoriales. De ce fait, dès juillet 2022, l'interdiction du recours aux pesticides concernera désormais l'ensemble des « lieux de vie », comme les jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés, les résidences hôtelières, les campings, les jardins familiaux, etc. Dès lors, ces endroits ne devront être traités que par des produits de bio-contrôle et par ceux autorisés en agriculture biologique. Les produits de bio-contrôle sont définis à l'article L 253-6 du Code rural et de la pêche maritime comme des agents et des produits reposant sur le principe des mécanismes naturels s'attaquant aux espèces nuisibles pour les cultures. À titre d'exemple, ces derniers peuvent être des macro-organismes tels que des insectes.

Il est à noter que les gros consommateurs de pesticides que représentent la SNCF et les sociétés d'autoroute voient leurs emprises ne pas être citées au sein de cet arrêté alors même qu'ils utilisent massivement ces produits chimiques. Les installations sportives, quant à elles, se voient octroyer un sursis jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, date à partir de laquelle elles pourront néanmoins se faire accorder des dérogations pour des raisons liées à l'organisation en leur sein de compétitions de haut niveau.

[Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif, \*legifrance.gouv.fr\*, 21 janvier 2021](#)

### **171-21-SE-03 LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DEVIENT UN DES CRITÈRES DE DÉCENCE D'UN LOGEMENT**

Le décret du 11 janvier 2021 introduit le critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France métropolitaine (tout comme l'étaient déjà l'accès à l'eau, l'absence d'animaux nuisibles...). Ainsi, pour être considéré comme décent, le logement doit avoir « une consommation d'énergie, estimée par le diagnostic de performance énergétique [...], inférieure à 450 kilowattheures d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an ».

Cette disposition n'entrera en vigueur qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ne concernera que les nouveaux baux de location. Ces deux restrictions permettent d'éviter un conflit avec les termes de l'article 22 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, qui fixent, eux, à 330 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an (classe énergétique E), le seuil maximal de consommation énergétique des bâtiments à usage d'habitation. Ceci permet (pour l'instant...) d'éviter que les logements actuellement classés « F » sur le plan énergétique soient considérés comme « indécents » et donc susceptibles de recours devant les tribunaux par les occupants.

[Décret du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France métropolitaine, \*legifrance.gouv.fr\*, 13 janvier 2021](#)

### **171-21-SE-04 LES FOURMIS, « ESPÈCES SENTINELLES » DE L'IMPACT DES CHANGEMENTS GLOBAUX**

Les changements climatiques, le réchauffement de la terre et les actions humaines (conversion et fragmentation des habitats, surexploitation des ressources naturelles) menacent chaque jour davantage la biodiversité planétaire. L'urbanisation qui ne cesse de croître dans la plupart des pays européens affecte toutes les composantes de l'environnement, des sols et de l'hydrologie à la végétation. Forte de 15 000 espèces, présente sur tous les continents et ayant colonisé tous les habitats terrestres (villes, forêts, déserts, espaces agricoles), la fourmi est considérée comme un modèle biologique idéal pour analyser les changements écologiques. Nidifiant dans la terre ou les végétaux, les fourmis sont facilement transportées par les humains. De fait, elles comptent aujourd'hui de nombreuses espèces invasives. Ce sont des insectes ectothermes, cela signifie que leur température corporelle dépend de celle du milieu dans lequel elles évoluent. Leur développement (reproduction, activité) est directement lié aux conditions climatiques. Leur étude permet de comprendre les réactions des organismes face aux variations de température et aux changements climatiques en général. Les fourmis sont des modèles très appropriés pour étudier les interactions complexes entre les changements globaux.

[CORDONNIER, Marion, Les fourmis, espèces sentinelles de l'impact des changements globaux, \*encyclopedie-environnement.org\*, 10 décembre 2020](#)

## **171-21-SE-05      CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES SOCIÉTÉS EN DISCUTENT DEPUIS PLUSIEURS SIÈCLES**

Dans un récit appelé *Les révoltes du ciel*, deux historiens de l'environnement nous révèlent qu'il n'a pas fallu attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour découvrir l'intérêt des sociétés humaines pour l'environnement. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le naturaliste Georges-Louis Leclerc de Buffon, citait dans ses travaux une menace météorologique mondiale due au refroidissement de la planète, « perceptible à l'échelle d'une vie humaine, entretenu et aggravé par l'étendue des massifs forestiers ». Il entreprit le projet d'unir les pays d'Europe contre le refroidissement terrestre en déboisant suffisamment pour inverser la tendance et réchauffer la Terre. Sous la Révolution française, après la fin de la féodalité, la question du rapport à l'environnement de la population rurale était déjà au cœur des débats. L'activité agricole des paysans était accusée de déséquilibrer le climat. Enfin, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, devant l'irrégularité des phénomènes météorologiques, le gouvernement monarchique lança une enquête afin de déterminer les effets du dérèglement climatique.

[LEROLLE, Maxime, Changement climatique : les sociétés en discutent depuis plusieurs siècles, \*reporterre.net\*, 30 janvier 2021](#)

## **171-21-SE-06      EN VINGT ANS, LES CATASTROPHES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES ONT FAIT 475 000 MORTS**

Selon l'ONG German Watch, depuis l'année 2000, on dénombre 11 000 catastrophes naturelles ayant causé la mort de 475 000 personnes. Les pays en développement en sont les principales victimes (exposition géographique, difficulté à s'adapter aux manifestations climatiques extrêmes) .

Selon l'indice mondial des risques climatiques (IRC), outil créé en 2016 par German Watch, les données scientifiques indiquent que le nombre de cyclones augmentera à chaque dixième de degré supplémentaire de la température moyenne mondiale.

[En vingt ans, les catastrophes météorologiques extrêmes ont fait 475 000 morts, selon un rapport, \*reporterre.net\*, 26 janvier 2021](#)

[ECKSTEIN, David, KÜNZEL, Vera, SCHÄFER, Laura, Résumé du rapport de German Watch, Indice mondial des risques climatiques 202, \*germanwatch.com\*, janvier 2021](#)



## COVID-19



**171-21-CO-01**  
**COVID-19**

### **DES CHIENS FORMÉS POUR DÉTECTER LA**

Les brigades canines de la gendarmerie nationale de Nouvelle-Aquitaine et des sapeurs-pompiers de Gironde, spécialisées dans la recherche de personnes, s'entraînent à détecter les patients qui sont infectés par la Covid-19, avant l'apparition des symptômes et ce, grâce aux molécules contenues dans la sueur humaine. Ce projet de recherche nommé « cynocov » est le résultat d'une étude menée par

le CHU de Bordeaux et d'une méthode développée à l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort. Les chiens arrivent à détecter 95 % des cas positifs et permettent un dépistage rapide et non invasif qui va être déployé à plus grande échelle dans d'autres régions de France d'abord, et aussi à l'étranger.

[Des chiens formés pour détecter le Covid, \*petitbleu.fr\*, 31 janvier 2021](https://www.petitbleu.fr/31-janvier-2021-des-chiens-formes-pour-detecter-le-covid-19)

**171-21-CO-02**  
**HARMONIE**

### **CHAUVES-SOURIS ET VIRUS OU COMMENT COHABITER EN**

Animal à la longévité remarquable, compte tenu de sa taille, et doté d'un système immunitaire lui permettant de tolérer la plupart des virus que ne supportent pas les mammifères terrestres, la chauve-souris fait l'objet depuis quelques années de toute l'attention des chercheurs. Cet animal est accusé de jouer un rôle important dans le développement des épidémies à virus émergents et notamment la Covid-19 (le SARS-CoV-2 serait issu de la combinaison d'un coronavirus de chauve-souris avec un coronavirus de pangolin).

Comme pour le SARS-CoV-2 et l'ensemble des coronavirus (SARS), les chauves-souris sont les hôtes naturels de nombreux virus comme les hénipavirus (Hendra et Nipah) et les filovirus (Ebola).

Étonnamment, elles ne sont pas affectées par la plupart de ces agents pathogènes et peuvent résister à des charges virales qui sont normalement mortelles chez d'autres mammifères.

La chauve-souris maintient son système immunitaire en veille permanente de manière à lutter rapidement contre l'infection. Cette première réponse permet d'envoyer des cytokines (interférons) qui ciblent l'agent pathogène puis des interleukines qui vont venir tempérer l'inflammation pour éviter l'aggravation de l'infection. Des études ont montré que l'activité de voler induit chez la chauve-souris cette capacité à empêcher le déclenchement d'une inflammation (orage cytokinique) qui provoque une réaction inflammatoire grave chez les humains, s'agissant notamment du SARS-CoV-2.

Les recherches menées sur le virome (ensemble des génomes viraux) des chauves-souris démontrent qu'elles ne sont pas directement responsables des maladies virales humaines. Les chauves-souris sont en réalité de très bons indicateurs de la santé de notre environnement car elles sont sensibles aux changements de leur environnement.

La causes des pandémies se trouvent davantage dans le bouleversement des écosystèmes dû aux activités humaines et notamment celles qui empiètent sur les milieux restés longtemps sauvages en rapprochant les populations de chauves-souris des habitats humains et des élevages d'animaux domestiques.



[LARCHER, Gérald, Chauves-souris et virus ou comment cohabiter en harmonie, encyclopédie-environnement.org, 8 décembre 2020](https://encyclopedie-environnement.org)

### **171-21-CO-03 AÉROPORTS, TRAFICS DE FAUX CERTIFICATS COVID-19**

Le 2 février 2021, Europol a signalé la vente dans les aéroports de faux certificats de tests négatifs à la Covid-19, pour des sommes pouvant avoisiner les 300 euros pièce. L'avertissement émis par l'agence européenne de police intervient après l'arrestation de plusieurs suspects vendant de faux certificats de non-contamination dans des aéroports en Grande-Bretagne et en France, ainsi qu'en ligne ou par le biais de groupes de messageries téléphoniques en Espagne et aux Pays-Bas.

« Étant donné l'étendue des moyens technologiques disponibles avec des imprimantes de haute qualité et divers logiciels, les faussaires sont capables de produire des documents faux ou contrefaits de haute qualité », ajoute l'agence. « La détection de faux certificats de tests négatifs à la Covid-19 confirme que des criminels, qu'il s'agisse de groupes du crime organisé ou d'escrocs individuels, saisissent l'occasion dès qu'elle apparaît », conclut Europol.

[Avec AFP, Un trafic de faux certificats de tests Covid-19 négatifs sévit dans les aéroports, ouest-france.fr, 1<sup>er</sup> février 2021](https://ouest-france.fr)

### **171-21-CO-04 LA CRIMINALISTIQUE MICROBIENNE : OU COMMENT REMONTER À LA SOURCE DES AGENTS PATHOGÈNES**

La criminalistique microbienne (*Microbial Forensics*, MF) est une branche de recherche multidisciplinaire récente qui combine les sciences classiques telles que la génétique médico-légale, la microbiologie, l'épidémiologie, la médecine générale et la biologie moléculaire. Les scientifiques de la MF s'efforcent de détecter, d'identifier et de retracer l'origine (c'est-à-dire l'attribution à une source) d'agents pathogènes potentiellement mortels (bactéries, virus et toxines). Cette nécessité de retracer l'origine a été récemment mise en valeur par la pandémie de la Covid-19.

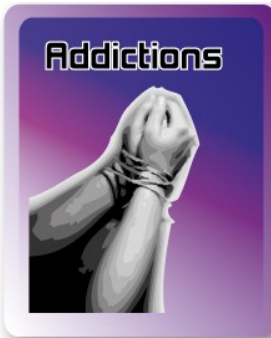
Ainsi, l'article présente, dans un premier temps, un aperçu historique de l'utilisation des micro-organismes comme agents biologiques nocifs dans le contexte de la menace biologique et du bioterrorisme. Dans un second temps, les auteurs décrivent des actions préventives de terrain pour assurer une réponse rapide et efficace à une telle menace.

L'article démontre également le besoin de développer un accès contrôlé aux données des collections mondiales de souches pathogènes représentatives, ainsi que les lacunes des recherches pour caractériser précisément les agents biologiques. Des mesures préventives et des détections précoces, telles que des surveillances environnementales complètes, doivent également être mises en œuvre. Les auteurs pensent actuellement au développement d'une réponse efficace contre la libération et la dissémination des agents biologiques, et à la capacité d'obtenir enfin une classification mondiale fiable et unifiée des agents pathogènes.

[OLIVEIRA, Manuela et al, « Biowarfare, bioterrorism and biocrime: A historical overview on microbial harmful applications », sciencedirect.com, Forensic Science International, Vol 314, septembre 2020](https://www.sciencedirect.com)



## ADDICTIONS



171-21-AD-01

### LA JAMAÏQUE EN MANQUE DE MARIJUANA ...

Alors que son usage est sacralisé en Jamaïque, cette île des Caraïbes fait face à une pénurie de ganja surprenante.

Elle a essuyé de nombreuses intempéries en 2020 : de fortes pluies et des ouragans suivis d'une sécheresse destructeurs pour les champs de cannabis.

La pandémie de Covid-19 et le strict couvre-feu imposé ont empêché les cultivateurs de chanvre de s'occuper de leurs plants la nuit. L'un

d'entre eux estime à 15 000 euros les pertes de ces derniers mois, avec une production passée de 400 à 150 kg « seulement ».

Depuis 2015, la culture et la consommation de cannabis ont été décriminalisées, créant un marché légal soumis à des règles édictées par la *Cannabis Licensing Authority* et, en cas de non-respect, les champs sont détruits.

Cependant, un marché noir perdure du fait de prix prohibitifs.

La consommation a augmenté depuis la dépénalisation et la demande dépasse l'offre : l'herbe vient donc à manquer.

[BURGEL Thomas, korii. et Associated Press, La Jamaïque est en rade de marijuana, korii.slate.fr, 8 février 2021](#)



## ENVIRONNEMENT SOCIAL



### 171-21-ES-01 LES ÉLUS LOCAUX VONT BÉNÉFICIER D'UNE MEILLEURE FORMATION

Le Conseil des ministres a adopté, le 20 janvier 2021, l'ordonnance portant réforme de la formation des élus locaux. Elle met en application la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 et s'oriente selon trois axes principaux : « garantir une offre de formation rigoureuse », « conforter le dispositif de financement des formations par les collectivités » et « pérenniser le droit individuel à la formation (DIF) ».

C'est ainsi que les collectivités locales pourront subventionner les formations relatives aux compétences liées à l'exercice du mandat qui se verront inscrites dans le cadre du DIF. Il est toutefois à noter que ces opérations de formation devront se dérouler avec un strict respect du principe d'équilibre financier, dans la mesure où les frais engagés peuvent rapidement dépasser les ressources initialement affectées aux différents dispositifs de formation.

C'est dans cette optique que, lorsqu'un déficit risque de survenir, le Conseil national de la formation des élus locaux formulera des propositions pour le prévenir et l'endiguer. Par ailleurs, un conseil d'orientation placé au sein de ce conseil devra mettre en place un répertoire des formations et surtout définir les critères d'évaluation permettant de juger de la qualité et de la pertinence des formations reçues. Ce système de « contrôle qualité » donnera ainsi la possibilité de retirer leurs agréments aux organismes qui, parfois, sont peu regardants quand il s'agit de dispenser des formations financées avec de l'argent public.

Ces dispositifs entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, on peut alors imaginer que, dans le cadre du *continuum* de sécurité, les formations offertes aux élus pour des actions de prévention de la délinquance puissent prendre une place de choix au sein du futur répertoire.

[Ordonnance n° 2021-45 du 20 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux, \*legifrance.gouv.fr\*, 21 janvier 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2021/1/20/171-21-ES-01)



## SOCIÉTÉ



### 171-21-SO-01 NOUVELLE CHARTE DE L'ISLAM DE FRANCE, PLUS RÉPUBLICAINE

Alors que débutent les débats parlementaires concernant la loi « confortant le respect des principes de la République », après un avis globalement favorable du Conseil d'État, le Conseil français du culte musulman (CFCM) a pris les devants en adoptant une charte des principes de l'Islam de France très républicaine. La nouvelle charte fait de l'adhésion aux principes républicains le principe essentiel de l'Islam de France. Le texte prescrit ainsi qu' « aucune conviction religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire aux obligations des citoyens » et que « ni nos convictions religieuses ni toute autre raison ne sauraient supplanter les principes qui fondent le droit et la Constitution de la République ».

Certaines valeurs sont ainsi mises en exergue : « *la liberté de conscience* », en référence à l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme ; « *l'égalité homme-femme* » ; le rejet de la discrimination (« *homophobie* », « *antisémitisme* », « *misogynie* »).

Parallèlement, l'islam politique, nommément désigné, est proscrit. Les imams s'engagent à ne pas « faire valoir en France un traitement différencié pour les musulmans ».

Le CFCM a conscience qu'il lui faudra du temps et de la pédagogie pour convaincre sur le terrain que cette voie ne constitue pas une apostasie. Si cinq des neuf fédérations adhérentes au CFCM ont validé la charte, trois autres (deux turques et une tabligh) s'y opposent, montrant leurs divergences sur la dénonciation de l'islam politique et « l'ingérence » d'États étrangers dans le culte en France. La dernière (Grande Mosquée de Saint-Denis la Réunion) soutient la charte mais se dit non concernée par ce débat métropolitain.

[GUENOIS, Jean-Marie, Loi contre le séparatisme: une charte des imams beaucoup plus exigeante, \*lefigaro.fr\*, 19 janvier 2021](#)

### 171-21-SO-02 CRÉATION D'UN CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DU SERVICE PUBLIC

Dans la continuité du rapport Thiriez sur la modernisation de la haute fonction publique, le ministère de la Fonction publique a décidé de s'inspirer du modèle militaire pour créer une transversalité dans la formation des cadres à haut potentiel de la fonction publique. Si le modèle invoqué est celui de l'École de guerre, il s'apparentera davantage à celui de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), avec une formation à temps partiel. Elle rassemblera, dès 2021, 120 à 130 cadres des fonctions publiques d'État (dont des magistrats), territoriale et hospitalière, afin qu'ils partagent un socle de culture commune et puissent plus facilement passer d'une administration à l'autre.

Dans le même objectif, les principales écoles de formation initiale des cadres de la haute fonction publique travaillent à l'élaboration d'un tronc commun de formation qui couvrira notamment les champs de la transformation numérique, de la transition énergétique ou encore des valeurs de la République et principes du service public.

[Matignon finalise son cursus pour les futurs dirigeants de l'État, \*lalettre.fr\*, 26 janvier 2021](#)

## **171-21-SO-03      VIOLENCES ÉCONOMIQUES    :    UN ANGLE MORT DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ?**

Le site *vie-publique.fr* a publié, le 5 février 2021, un article sur la violence économique au sein de certains couples, qui reste encore mal identifiée. Ce phénomène représente pourtant 20 % des appels au 3919, le numéro d'aide aux femmes victimes de violences. Concrètement, la violence économique se traduit notamment par l'organisation d'une dépendance financière de la conjointe en lui interdisant de travailler et par la mainmise administrative du conjoint (gestion exclusive par l'homme du compte joint par exemple)

Le 25 novembre 2020, un colloque a été organisé sur ce sujet par la Délégation aux droits des femmes. Ses actes ont été repris dans le rapport d'information parlementaire du 26 janvier 2021 consultable en ligne.

Comme pour les brutalités physiques ou psychologiques, cette autre forme de violence nécessite une formation adaptée des différents acteurs concernés (banquiers, notaires, employeurs...).

[Violences économiques : une forme particulière de violence conjugale, \*vie-publique.fr\*, 5 février 2021](#)

[RIXAIN, Marie-Pierre, Rapport d'information fait \(...\) sur son colloque consacré à la lutte contre les violences économiques dans le couple, \*vie-publique.fr\*, 26 janvier 2021](#)



## LES COUPS DE CŒUR DU CENTRE DE DOCUMENTATION



### Conseil bibliographique

#### **COVID-19 : LA VENGEANCE DU PANGOLIN. LES 180 JOURS QUI ÉBRANLÈRENT LA PLANÈTE, PAR ALEXIS DUSSOL, FAUVES ÉDITIONS, 2020**



Dans son ouvrage, Alexis Dussol (fondateur du cabinet de stratégie en santé Adexsol, ex-président de la conférence nationale des directeurs de centres hospitaliers) revient sur la première phase de la pandémie de la Covid-19 qui a provoqué une crise économique et sanitaire majeure. Il analyse la façon dont le monde a été bouleversé, à travers la guerre d'influence que se livrent la Chine et les États-Unis, les différentes stratégies adoptées par les États et les régions du monde (gestion drastique de la Chine, désastre des États-Unis, réussite néo-zélandaise et exception africaine) ainsi que l'influence de la désinformation et des fake news qu'il baptise « infodémie ».



## RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. COL Dominique SCHOENHER, CREOGN, rédacteur en chef (Droit, politique de sécurité, libertés publiques) ;
3. LCL Jean-Stéphane NOGUÉS, CREOGN (International, politique de sécurité, société) ;
4. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international) ;
5. CNE Thibaut HECKMANN (Sciences, technologies, numérique) ;
6. MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN (sciences, technologies, environnement) ;
7. Mme Patricia JEAN-PIERRE, CREOGN (Défense) ;
8. M. Lionel MARTINEZ, CREOGN (Pénitentiaire, environnement, santé) ;
9. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
10. Mme Évelyne GABET, CREOGN (Défense, international, environnement) ;
11. Général (2S) Christian POUPEAU (Veille de la presse britannique).

